

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MEZIERES LEZ CLERY**

**Séance du 24 mai 2012**

Date de convocation: le 15 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 12**

**Etaient Présents :**

Daniel LELAIT, Charlette ROUSSEL, Jean-Claude KERVELLA, Danielle COROLEUR, Fabienne SIONNEAU, Nicole BOURGOIN, Christophe DESCHAMPS, Jacques DUFOURNIER, Rémi JAVOY, Micheline LINGER, Éric MAINARDI, Nathalie RIETH.

**Etait Absent :**

Olivier BOIS, Marie-Edith MERCIER.

**Pouvoirs :**

Martine BAUDOIN donne pouvoir à Charlette ROUSSEL.

Christophe DESCHAMPS a été nommé secrétaire

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 10 avril 2012

**Délibérations :**

- *Arrêt du projet PLU*
- *Subvention planeurs*
- *Coût horaires du travail en Régie pour la CUMA*
- *Régie pour la location de la salle communale*

**Point sur les commissions**

**Questions diverses**

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

## **DELIBERATIONS**

### ➤ **Arrêt du projet PLU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été élaborée, et à quelle étape de la procédure il se situe.

Par délibération en date du 15 janvier 2009, le conseil municipal de Mézières-lez-Cléry a décidé l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune.

Le Plan local d'urbanisme est un document d'orientation du développement urbain du territoire et de son fonctionnement. Il définit les rapports entre l'urbanisation et les espaces naturels, les paysages et les formes bâties,...

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit les besoins de développement: logements à construire, nouveaux équipements éventuels.

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal que le dossier complet du PLU sera disponible en mairie et pourra être consulté afin d'y apporter le plus rapidement possible des annotations ou rectifications souhaitées.

Madame Nathalie RIETH fait une synthèse de la réunion du 22 mai avec les carriers. Un compte rendu de cette réunion est distribué à l'ensemble du conseil.

Le conseil municipal après de longues réflexions et d'échanges de part les uns et les autres, prend la décision malgré les avis divergents, de délibérer sur l'arrêt du projet PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- approuve cette délibération à la majorité (9 votes pour et 4 abstentions), il est rappelé qu'un élu s'est abstenu étant concerné par le projet,
- arrête le projet de plan local d'urbanisme de Mézières-lez-Cléry,
- précise que le plan local d'urbanisme sera soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées visées à l'article L.123-8 du code de l'urbanisme avant de faire l'objet d'une enquête publique,

### ➤ **Délibération pour dresser le bilan de la concertation (PLU) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les motifs de l'élaboration du PLU.

Par délibération en date du 15 janvier 2009, le conseil municipal de Mézières-lez-Cléry a décidé l'élaboration du plan local d'urbanisme instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000 et en même temps, a décidé de soumettre les études du PLU à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées.

À ce jour, après que le conseil municipal ait débattu des orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable le 16 novembre 2011 suivant les dispositions concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme décrites dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, nous vous proposons de prendre connaissance et d'approuver le bilan de la concertation mené durant toutes ces études.

Le conseil municipal prend acte du bilan de la concertation du PLU.

Après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le bilan de la concertation présenté dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de Mézières-Lez-Cléry.

➤ **Coût horaire des agents municipaux – travaux en régie avec la CUMA:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la convention passée avec la CUMA pour les opérations de déneigements, les prestations assurées seront rémunérées sur la base du travail en régie de Monsieur Frédéric BROUILLET suivant le tarif horaire communal, soit 17,59 euros.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que ce coût comprend le salaire avec ses charges patronales, les vêtements de travail, la formation et la médecine du travail.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition.

➤ **Coût horaire des agents municipaux – travaux en régie :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour estimer à sa juste valeur le temps passé par les agents, notamment pour les actions auprès de la Région Centre via le contrat Régional de Pays « du Pays Sologne Val Sud » ou avec la CCVA. Le coût horaire en régie sera de :

- 14,11 euros pour Stéphane MONTIGNY
- 14,92 euros pour Séverine AUSTRUI

Monsieur le Maire rappelle au conseil que ce coût comprend les salaires avec ses charges patronales, les vêtements de travail, la formation et la médecine du travail.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition.

➤ **Nomination des régisseurs :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande de Monsieur CARTERON les régies doivent être mises à jour. Ainsi un arrêté de nomination d'un régisseur et de son suppléant va être établi au nom de Séverine AUSTRUI et de Frédéric BROUILLET, et qu'un arrêté de clôture va être fait pour la régie de recette concernant la cantine.

Monsieur Le Maire précise au conseil municipal que la subvention des planeurs, sera reconduite au prochain conseil municipal. Il est préférable d'attendre d'avoir le bail.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'avancement des logements sociaux et donne les résultats des appels d'offres effectués par LOGEMLOIRET. Les travaux de la construction devraient commencer dès septembre.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'établir les permanences pour les élections législatives du 10 et 17 juin prochain.

Le bureau sera composé comme suit :

PERMANENCE ELECTIONS LEGISLATIVES 10 JUIN 2012						
<b>Président</b>	<b>de 8h à 11 h</b>	<b>Daniel LELAIT</b> <i>Jean-Claude KERVELLA</i>	<b>de 11h à 15h</b>	<b>Charlette ROUSSEL</b> <i>Daniel LELAIT</i>	<b>de 15h à 18h</b>	<b>Jean-Claude KERVELLA</b>
	-	-	-	-	-	<i>Charlette ROUSSEL</i>
<b>Asseseurs</b>	<b>de 8 h à 11 h</b>	<b>Nicole BOURGOIN</b>	<b>11h à 15h</b>	<b>Micheline LINGER</b>	<b>de 15h à 18h</b>	<b>Eric MAINARDI</b>
	-	<b>Martine BAUDOIN</b>		<b>Marie-Edith MERCIER</b>		<b>Christophe DESCHAMPS</b>
	-	<i>Micheline LINGER</i>		<i>Eric MAINARDI</i>		<i>Nicole BOURGOIN</i>
	-	<i>Mari-Edith MERCIER</i>		<i>Christophe DESCHAMPS</i>		<i>Martine BAUDOIN</i>
<b>Secrétaire</b>	<b>de 8 h à 11h</b>	<b>Danielle COROLEUR</b>	<b>11h à 15h</b>	<b>Danielle COROLEUR</b>	<b>de 15 h à 18h</b>	<b>Danielle COROLEUR</b>

PERMANENCE ELECTIONS LEGISLATIVES 17 JUIN 2012						
<b>Président</b>	<b>de 8h à 11 h</b>	<b>Daniel LELAIT</b> <i>Fabienne SIONNEAU</i>	<b>de 11h à 15h</b>	<b>Charlette ROUSSEL</b> <i>Daniel LELAIT</i>	<b>de 15h à 18h</b>	<b>Fabienne SIONNEAU</b>
	-	-	-	-	-	<i>Charlette ROUSSEL</i>
<b>Asseseurs</b>	<b>de 8 h à 11 h</b>	<b>Micheline LINGER</b>	<b>11h à 15h</b>	<b>Christophe DESCHAMPS</b>	<b>de 15h à 18h</b>	<b>Nathalie RIETH</b>
	-	<b>Jacques DUFOURNIER</b>		<b>Martine BAUDOIN</b>		<b>Marie-Edith MERCIER</b>
	-	<i>Christophe DESCHAMPS</i>		<i>Nathalie RIETH</i>		<i>Micheline LINGER</i>
	-	<i>Martine BAUDOIN</i>		<i>Marie-Edith MERCIER</i>		<i>Jacques DUFOURNIER</i>
<b>Secrétaire</b>	<b>de 8 h à 11h</b>	<b>Fabienne SIONNEAU</b>	<b>11h à 15h</b>	<b>Fabienne SIONNEAU</b>	<b>de 15 h à 18h</b>	<b>Fabienne SIONNEAU</b>

Madame Danielle COROLEUR, adjoint aux finances informe le conseil qu'une commission finances aura lieu le 2 juillet 2012 à 19h00.

Fin de la séance à 22h15.

Date du prochain conseil municipal : *Le Jeudi 5 juillet 2012 à 20h30*

Daniel LELAIT

Charlette ROUSSEL

Jean-Claude KERVELLA

Danielle COROLEUR

Fabienne SIONNEAU

Nicole BOURGOIN

Christophe DESCHAMPS

Jacques DUFOURNIER

Rémi JAVOY

Micheline LINGER

Éric MAINARDI

Nathalie RIETH